

L'ESSENTIEL AMPECT® Gold

LE FONGICIDE MULTICULTURES PRÊT À L'EMPLOI
POUR LE CONTRÔLE D'UN LARGE ÉVENTAIL DE MALADIES

 **Ampect® Gold**

syngenta®

 **Ampect® Gold**

Composition :

125 g/l d'azoxystrobine et
125 g/l de difénoconazole

Formulation : SC

Cultures homologuées :

blés, colza, lins, tournesol et
betteraves

Cibles : cf. verso du document

Dose homologuée : 1 l/ha

Nombre d'applications :

cf. verso du document

DAR : cf. verso du document

ZNT / DVP : cf. verso du document

DSPPR : 3 mètres

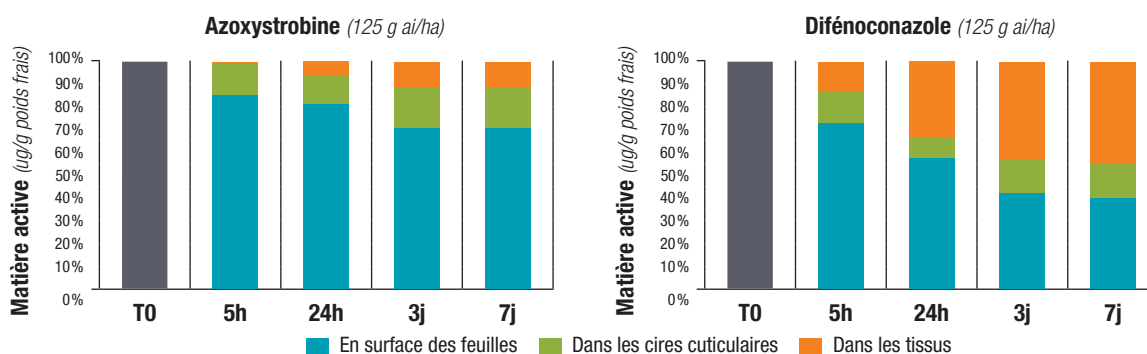
Délai de rentrée : 48 heures

Emballage : 10 L

- **2 modes d'action complémentaires :**
Renforce l'efficacité et réduit le risque de développement de souches résistantes.
- **Combinaison unique :**
Le juste équilibre de 2 technologies fiables pour le contrôle d'un large éventail de maladies.
- **Technologie approuvée :**
Association de 2 matières actives qui ont fait leurs preuves : AMISTAR® Technology** et le difénoconazole.
- **Souplesse d'utilisation :**
Seul ou en association en fonction de la stratégie de protection choisie.
- **Packaging adapté :**
Bidon 10L adapté à l'utilisation sur plusieurs cultures d'une même exploitation.

** Nom de marque de la matière active azoxystrobine.

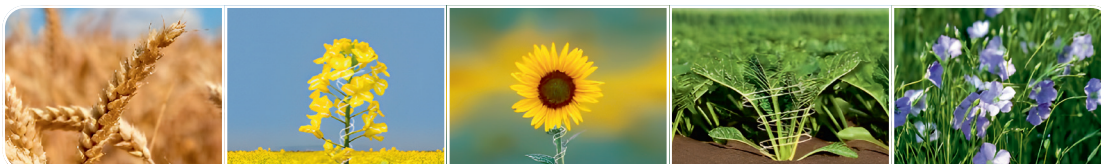
2 MATIÈRES ACTIVES COMPLÉMENTAIRES



- **Difénoconazole :** Fortement **lipophile** et tend à s'accumuler dans les **cires cuticulaires** où il forme un réservoir depuis lequel il est **relargué progressivement**.
- **Azoxystrobine :** Absorption lente et progressive dans les tissus foliaires.

MULTICULTURES : HOMOLOGUÉ SUR 5 CULTURES DIFFÉRENTES

80 % des agriculteurs qui cultivent du blé ont au moins
une autre culture sur laquelle **AMPECT® Gold** est déjà homologué.



Blés

Cloza

Tournesol

Betteraves

Lins

CULTURES	CIBLES	DOSE AUTORISÉE	STADES D'APPLICATION	NOMBRE D'APPLICATIONS	DAR	ZNT/DVP	DSPPR
BLÉS	Septoriose	1 L / ha	BBCH 30 à 69	1 / an	BBCH 69	20 m dont DVP 5 m	3 m
	Rouille(s)		Recommandation Syngenta : À partir de BBCH 39 (dernière feuille étalée)				
COLZA D'HIVER	Sclérotiniose		BBCH 14 à 69	2 / an non consécutives (1 à l'automne puis 1 au printemps)	BBCH 69	5 m	
LIN OLÉAGINEUX ET LIN TEXTILE D'HIVER	Oïdium, septoriose, brunissure (<i>Polyspora linicola</i>). <i>Uniquement pour une lutte conjointe contre la sclérotiniose.</i>		BBCH 14 à 69				
COLZA DE PRINTEMPS	Sclérotiniose			1 / an	BBCH 69	5 m	
LIN OLÉAGINEUX ET LIN TEXTILE DE PRINTEMPS	Oïdium, septoriose, brunissure (<i>Polyspora linicola</i>). <i>Uniquement pour une lutte conjointe contre la sclérotiniose.</i>		BBCH 31 à 69				
TOURNESOL	Phoma, phomopsis, sclérotiniose		BBCH 20 à 39	2 / an <i>Intervalle minimum de 21 jours</i>	BBCH 39	5 m dont DVP 5 m	
BETTERAVES INDUSTRIELLE ET FOURRAGÈRE	Maladies du feuillage (ramulariose, rouille, oïdium, cercosporiose)		BBCH 39 à 49	2 / an ⁽²⁾	35 jours	5 m	
	Rhizoctone		BBCH 31 à 39	1 / an ⁽²⁾	35 jours	5 m	
	Rhizoctone puis Maladies du feuillage	2 / an ⁽²⁾ <i>1^{ère} app entre BBCH 31 à 39 et 2^{ème} app entre BBCH 39 à 49</i>		35 jours	20 m dont DVP 5 m ⁽¹⁾		

(1) Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour 1 application entre les stades BBCH 31-39 suivie par 1 application entre les stades BBCH 39-49
(2) 2 applications maximum par an et par culture toutes cibles confondues.

Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H332 - Nocif par inhalation. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

AMPECT® GOLD - AMM N° 2160724 - Composition : 125 g/l azoxystrobine * + 125 g/l difénoconazole * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P261 Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de la résistance de la septoriose du blé au difénoconazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur blé et triticale. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur tournesol après BBCH 39. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Usages concernés : betterave (pour une application unique entre les stades BBCH 31-39 ou pour 2 applications entre les stades BBCH 39-49), colza, lin. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Usages concernés : tournesol. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Usages concernés : betterave pour 1 application entre les stades BBCH 31-39 suivie par 1 seconde application entre les stades BBCH 39-49. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Usages concernés : «blé».

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le
numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

AMPECT GOLD essentiel multicultures REF-1618 09/2025. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires produits en consultant les fiches techniques sur notre site internet www.syngenta.fr. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit, ni se substituer à la consultation de l'étiquette. © 2025 Syngenta PAO.